

« Philosophie au lycée avant la classe terminale »

Appel à projets

NOR : MENE1100064C
circulaire n° 2011-023 du 21-2-2011
MEN - DGESCO A3-1

Texte adressé aux rectrices et recteurs d'académie ; aux inspectrices et inspecteurs d'académie-inspectrices et inspecteurs pédagogiques régionaux ; aux proviseurs ; aux professeurs

L'enseignement de la philosophie au lycée a sa place dans la classe terminale des séries générales et technologiques. Il y poursuit une double finalité : « favoriser l'accès de chaque élève à l'exercice réfléchi du jugement et lui offrir une culture philosophique initiale ». Cet enseignement est maintenu dans ses programmes, finalités, contenus et horaires actuels.

En outre, à partir de la rentrée 2011, des interventions de professeurs de philosophie en classe de seconde et dans les trois séries de première générale du lycée pourront être développées et organisées dans le cadre des projets d'établissement et dans le respect des marges d'autonomie offertes par la réforme du lycée. Ces interventions aborderont des problématiques variées en relation avec les programmes de l'ensemble des disciplines enseignées.

Il est important que les interventions des professeurs de philosophie en classes de seconde et de première, en coordination avec les autres professeurs, puissent concerner tous les enseignements, scientifiques, littéraires et artistiques.

Ces interventions auront pour objectif de préparer l'élève « à développer l'aptitude à l'analyse, le goût des notions exactes et le sens de la responsabilité intellectuelle ». En lien avec les différentes disciplines, elles contribueront également à donner à l'élève la perception de l'unité des savoirs et le sens de la rigueur intellectuelle.

À ce stade du parcours des élèves, cette première approche de la démarche philosophique n'a pas pour but de transmettre un corpus philosophique aux lycéens, mais de les entraîner progressivement à construire une réflexion rigoureuse. Cette démarche apporte sa contribution aux grands objectifs assignés au lycée ; elle aide notamment les élèves à gagner en autonomie et elle favorise une orientation personnelle et réfléchie.

Objectifs

1. Accompagner la progression vers la maturité intellectuelle

La pratique de la philosophie stimule la réflexion, incite à l'analyse, contribue à la formation du jugement et favorise l'accession à l'autonomie.

Cette pratique, qui encourage le développement de la réflexion personnelle, a des conséquences sur la découverte de soi et donc sur l'élaboration d'un projet personnel d'orientation (choix des options, voies et séries proposées), et sur la construction d'un projet professionnel.

2. Donner plus de sens au parcours scolaire par des pratiques interdisciplinaires

L'intervention des professeurs de philosophie est conçue selon des modalités différentes de celles de la classe terminale ; elle prend, en particulier, une forme interdisciplinaire. La présence d'un professeur de philosophie dans le cours d'un professeur d'une autre discipline

met en perspective les disciplines et les savoirs. Elle aide l'élève à mieux percevoir et comprendre leurs liens.

Cette approche interdisciplinaire met l'élève en situation de réfléchir au statut des connaissances qu'il acquiert. Elle peut également le conduire à s'interroger sur l'utilisation et les apports des outils technologiques d'information, de communication et de connaissance.

L'élève saisit mieux le sens de son parcours de formation au lycée ; son intérêt s'en trouve renforcé.

3. Familiariser les lycéens avec la pratique de la philosophie

En seconde ou en première, cette approche des démarches philosophiques prépare l'apprentissage de la philosophie en classe terminale. Les projets, conçus sous une forme interdisciplinaire, ancrent une discipline nouvelle pour les élèves dans des enseignements connus ou familiers. Mieux informés et sensibilisés, les élèves abordent avec de meilleures chances de réussite la classe terminale et la préparation des épreuves du baccalauréat.

En répondant aux interrogations des élèves, la découverte de la philosophie peut également encourager l'orientation vers la série littéraire.

Modalités

1. Interventions ciblées d'un professeur de philosophie dans les cours d'autres disciplines (classes de seconde et de première)

En seconde comme en première, cette introduction de la philosophie prend prioritairement la forme d'interventions ciblées d'un professeur de philosophie dans les cours d'autres disciplines ou enseignements.

Il est nécessaire de concevoir clairement l'articulation entre l'intervention proposée et la discipline concernée. Un véritable projet, concerté et préparé en commun, est élaboré par les professeurs qui en assurent ensemble la mise en œuvre. Le professeur de philosophie s'attachera à analyser les notions et les problèmes permettant d'appréhender différemment et de façon complémentaire les thèmes et connaissances prévus par les programmes des différentes disciplines.

Ces interventions peuvent se faire dans toutes les disciplines du tronc commun, dans les enseignements d'exploration en seconde ou dans les enseignements spécifiques en première. Une liste indicative de sujets est donnée dans l'annexe ci-jointe.

Elles se dérouleront, pour chaque sujet, dans un horaire compris entre 2 et 12 heures, et ne devront pas dépasser en totalité 36 heures par année scolaire et par classe.

2. Prise en charge d'une partie de l'accompagnement personnalisé (classes de seconde et de première)

Un professeur de philosophie peut prendre en charge une partie des 72 heures annuelles d'accompagnement personnalisé, de préférence en collaboration avec un ou plusieurs enseignants d'autres disciplines.

Tenant compte de la liste indicative des sujets donnée en annexe, le projet proposé s'inscrit alors dans le cadre des objectifs assignés aux heures d'accompagnement personnalisé, notamment : aider les élèves à gagner en autonomie et accompagner leur projet d'orientation (cf. objectif n°1) ; mener avec eux des travaux interdisciplinaires (cf. objectif n°2).

3. Participation aux travaux personnels encadrés (classe de première)

Les professeurs de philosophie peuvent prendre part à l'encadrement des travaux personnels encadrés (TPE), dispositif à caractère pluridisciplinaire. Ils contribuent à atteindre deux grands objectifs assignés aux TPE : développer l'autonomie des élèves (cf. objectif n°1) ; leur faire découvrir les liens qui existent entre les différentes disciplines et percevoir la cohérence des savoirs scolaires (cf. objectif n°2).

Sauf dans le cas des TPE, ces interventions ne donnent pas lieu à une évaluation finale sous forme de notation. Toutefois les professeurs doivent veiller à évaluer les acquis des élèves au cours même de leurs interventions, qui ne se réduisent pas à de simples exposés ou conférences.

Mise en œuvre

Le ministère lance pour la rentrée 2011 un appel à projets sur l'introduction de la philosophie en classe de seconde générale et technologique et en classe de première des séries générales. L'extension de cette expérimentation à la classe de première des séries technologiques pourra être envisagée à partir de la rentrée 2012.

Le recteur organise le recensement des projets proposés par les établissements et fixe les modalités de sélection et d'évaluation des projets, en lien avec les IA-IPR de philosophie. La liste des projets retenus est publiée au niveau académique et transmise à la direction générale de l'enseignement scolaire en avril 2011.

Les projets sont financés dans le cadre des dotations académiques.

Comme pour toute expérimentation, les équipes pédagogiques veillent à prévoir une évaluation et un bilan du dispositif mis en place.

Les services académiques, et plus spécialement les IA-IPR de philosophie, recueillent et analysent les bilans transmis par les établissements au plus tard en mai 2012.

La direction générale de l'enseignement scolaire centralise les synthèses académiques en fin d'année scolaire et élabore une évaluation de ces expérimentations en lien avec l'inspection générale de l'Éducation nationale.

Le cahier des charges de cette expérimentation est joint en annexe.

Pour le ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et de la Vie associative et par délégation,

Le directeur général de l'enseignement scolaire,

Jean-Michel Blanquer

Annexe

Cahier des charges

Les interventions des professeurs de philosophie en classes de seconde et de première, en coordination avec les autres professeurs, devront concerner de façon équilibrée tous les enseignements scientifiques, littéraires et artistiques, afin que les élèves comprennent que la philosophie a pour vocation de s'attacher à l'ensemble de la culture enseignée au lycée, à laquelle elle peut apporter l'éclairage historique, réflexif et critique qui est le sien.

I. En classe de seconde générale et technologique

Pour guider le choix des professeurs de philosophie, une liste indicative de sujets à traiter en priorité en relation avec les programmes de seconde est fournie ci-dessous :

Français

- « Réalité et réalisme », ou bien « Le concept de naturalisme », en relation avec « Le roman et la nouvelle au XIX^{ème} siècle : réalisme et naturalisme ».

- « Persuader et démontrer », en relation avec « Genres et formes de l'argumentation : XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècle ».

Histoire-géographie

- « La question du meilleur régime politique », en relation avec « Citoyenneté et démocratie à Athènes (V^{ème}-IV^{ème} siècle av. J-C) ».
- « Science, technique et représentations du monde », en relation avec « L'essor d'un nouvel esprit scientifique et technique (XVI^{ème}-XVII^{ème} siècle) ».
- « L'idée de Lumières », en relation avec « La Révolution française : l'affirmation d'un nouvel univers politique ».
- « Progrès, risques, développement », ou bien « Société et développement durable », en relation avec le programme de géographie.

Histoire des arts

- Le professeur de philosophie choisira dans le programme de l'enseignement de l'histoire des arts les questions à dimension philosophique qu'il souhaitera aborder.

Mathématiques

- « La variété des signes (symboles, graphes, images, courbes, etc.) et leurs fonctions », en relation avec « Notations et raisonnement mathématiques ».
- « Le hasard et la chance », en relation avec « Statistiques et probabilité ».

Physique-chimie

- « Les atomismes », en relation avec « L'atome ».
- « Mouvement et repos », en relation avec « Le mouvement ».

Sciences de la vie et de la Terre

- « Le concept d'évolution », en relation avec « La biodiversité, résultat et étape de l'évolution ».
- « Nature, milieu, environnement », en relation avec « Enjeux planétaires contemporains : énergie, sol ».

Enseignements d'exploration

- Le professeur de philosophie pourra intervenir dans le cadre des enseignements d'exploration. Il le fera par la formulation de problèmes, l'analyse de concepts, la présentation de textes relevant de sa discipline.

II. En classe de première (séries générales et technologiques)

Pour guider le choix des professeurs de philosophie, une liste indicative des sujets à traiter en priorité en relation avec les programmes de première est fournie ci-dessous :

Français toutes séries

- « Lecteur et spectateur », en relation avec « Le texte théâtral et sa représentation, du XVII^{ème} siècle à nos jours ».
- « Poésie et vérité » en relation avec « Écriture poétique et quête du sens, du Moyen Âge à nos jours ».

Enseignement littéraire en série L

- « L'idée d'humanisme », en relation avec « Vers un espace culturel européen : Renaissance et humanisme ».

Histoire-géographie

- « La notion de totalitarisme », en relation avec « Le siècle des totalitarismes ».
- « L'idée d'Europe », en relation avec « France et Europe ».
- « Le problème d'un ordre mondial », en relation avec les thèmes 1, 2 ou 4 du programme d'histoire.
- « Espaces, territoires, frontières », en relation avec les thèmes 1 à 4 du programme de géographie.

Histoire des arts

- Le professeur de philosophie choisira dans le programme de l'enseignement de l'histoire des arts les questions à dimension philosophique qu'il souhaitera aborder.

Sciences économiques et sociales en série ES

- « Les sources philosophiques de la pensée économique », en relation avec « Les grandes questions des économistes ».

- « Sociétés, communautés, identités », en relation avec « Sociologie générale et sociologie politique ».

Mathématiques en série ES et L

- « Parier, risquer, choisir », en relation avec « Probabilité ».

Sciences en série ES et L

- « Qu'est-ce que voir ? », en relation avec « Représentation visuelle (De l'oeil au cerveau) ».

- « Genre humain, espèce humaine, idée d'humanité », en relation avec « Nourrir l'humanité », ou bien « Féminin/masculin », ou bien « Activités humaines et besoins en énergie ».

Littérature étrangère en série L

- « Langues, cultures, littératures », en relation avec l'ensemble des thématiques du programme.

Arts

- « Que veut dire pratiquer un art ? », en relation avec l'une ou l'autre des pratiques artistiques prévues au programme.

Mathématiques en série S

- « L'idée d'infini », en relation avec « Dérivation ».

- « Pensée et calcul », en relation avec « L'algorithmique ».

Physique-chimie en série S

- « Perception et réalité », en relation avec « Couleur, vision et image ».

- « Qu'est-ce qu'une loi scientifique ? », en relation avec « Comprendre : lois et modèles ».

Sciences de la vie et de la Terre en série S

- « Les enjeux des biotechnologies », en relation avec « Corps humain et santé ».

- « Le cerveau et la pensée : de nouvelles approches ? », en relation avec « Cerveau et vision : aires cérébrales et plasticité ».

Sciences de l'ingénieur en série S

- « Information et communication », ou bien « Qu'est-ce qu'une expérimentation ? », en relation avec l'ensemble du programme.

<http://www.education.gouv.fr/cid55161/mene1100064c.html>